

Sujet : [INTERNET] Enquête publique éolien pouligny
De : elisabeth.calas@neuf.fr
Date : 28/11/2018 19:00
Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de remarques au sujet du projet éolien de Pouligny Saint pierre, je me sens directement concernée habitante de Sauzelles et propose à la location un gîte rural dans le Parc de la Brenne :

Arguments contre l'éolien à Pouligny :

Géographiquement, l'implantation de l'éolien impacte plusieurs hameaux, la ville du Blanc, 4ème ville du département, très proche et bien plus car elles seront visibles à 20km à la ronde !
Plusieurs villages seront en co-visibilité avec les éoliennes

- des villages situés à proximité entre 500 – 600 m entre Bénavant et Mont-la chapelle surplombant la vallée de la Creuse (site pittoresque)

- St Aigny (église classée)
- Pouligny saint pierre (église classée)
- Sauzelles (site au bord de la Creuse classé, Mijault et le Saint Fleuret)
- Fontgombault (abbaye Notre-Dame du XIème classée) + prieuré de Décenet (monuments historiques)
- Le Blanc (6 500 habitants classée "site patrimonial remarquable")
- Lureuil (pigeonnier classé)

- Des habitations neuves construites en 2016 sont avec une vue directe sur le projet.
- Elles subissent donc un impact visuel avec un clignotement rouge la nuit et des nuisances sonores (ultra-sons) tout au long de la journée.

- Impact visuel et sonore :d'ailleurs la société parle de bridage des machines le soir et la nuit !

Le Parc Naturel Régional de la Brenne (créé il y a 29 ans) a pour objectifs la biodiversité, la protection de la faune et de la flore.

Le parc est classé zone humide à la convention Ramsar, d'importance internationale.

Ce projet va l'encontre de ses priorités.

- Au niveau de la faune :

- Plusieurs passages d'oiseaux des grues au printemps et à l'automne.
- Des chiroptères (17 espèces recensées) nichent dans les falaises au bord de la Creuse.
- Des chevreuils...

- Des sites naturels protégés :

- Site Natura 2000 de la vallée de la Creuse
- Site classé du bois des roches

- Des sites classés au patrimoine historique :

- St Aigny et son église classée qui va être restaurée
- Fontgombault et son abbaye du XIIème à 4.5km
- Le viaduc du Blanc, Château Naillac, l'éco-musée, le moulin de la filature et la ville haute du Blanc (ville classée site patrimonial remarquable)
- Le Blanc : ancien couvent des Augustins et l'église saint Génitour (monuments historiques)
- Le château féodal du Bouchet qui vient d'être racheté est situé au cœur du parc. De sa terrasse, les éoliennes

seraient visibles et défigurerait le paysage. On a une vue panoramique sur les étangs, notamment l'étang de la mer rouge.

- Ce site est à proximité de la maison du parc, qui est le deuxième lieu le plus visité du département.

- La renommée du village de Pouligny avec son fromage au lait cru de chèvre classé AOP depuis 1972.

Impact au niveau du tourisme vert :

- A proximité de la voie verte à Pouligny et sur le viaduc du Blanc : promenade qui s'étend sur 70km dans le PNR le long de la Creuse et qui est très prisée
- Proche des chemins de randonnée...
- Proche des étangs et de la rivière La Creuse
- Près des gîtes et de l'éco-gîte de la Boudinière qui ont une forte demande pour une nature préservée.

- Impact de la valeur immobilière des habitations environnantes avec une baisse de 20 à 40 % du prix à la revente

- Pas de vent sur la zone concernée...estimé à 6.1 m/s par Voltalia, soit une capacité de production très faible 17% De plus, le mât de mesure a été installé trois mois avant (24 mai 2018) que la MRAE donne son avis (31 août 2018) nous n'avons aucun recul et chiffre significatif dans le dossier !

- Altération du cadre de vie au quotidien par la vue directe de la ville du Blanc et ses alentours

- Les photomontages sont critiquables :

- Le choix des prises de vues est tronqué.
- La co-visibilité du village de Pouligny et son église est absente (n°7).
- Du viaduc (n°9) Les éoliennes sont deux fois plus hautes que le viaduc !
- Devant l'abbaye de Fontgombault (n°13)
- De Mont-la chapelle (n°35)
- Il n'y a pas de prise de vue :
- du point de vue des roches sur la vallée de la Creuse
- depuis le pont de Fontgombault
- depuis le pont du Blanc
- de la vallée de la Creuse : paysage vallonné offrant une vue sur les terres agricoles et les hameaux...

- L'implantation des éoliennes sera réalisée sur un terrain calcaire. Il faut savoir que l'environnement géologique contient des eaux souterraines qui alimentent la source de Fontgombault et donc les habitants des communes avoisinantes.

Les fondations des éoliennes pourraient ouvrir des fissures de calcaire. La pollution générée par le béton et les matériaux tenant l'éolienne pourraient se déverser dans les nappes phréatiques.

Et qui sait ! Le terrain n'ayant pas été étudié, il pourrait y avoir des galeries sous la terre (comme des grottes, Lascaux) Je rappelle que sous Mont-la chapelle il y a un lac souterrain. La pollution des sols avec le béton injecté pour soutenir les éoliennes aura un impact certain sur l'eau.

- On compte 1000 tonnes de béton et à chaque éolienne 280 tonnes ! Imaginez le poids que ça fait sur le sol ! L'éolien ne représente que 17% de production installée en France.

Les retombées financières par la commune sont dérisoires 6 750€, de même pour la CDC au vu de son budget.

La durée de vie d'une éolienne est en l'état actuel de 20 ans.

Et nous laisserions des friches industrielles à l'abandon dont le prix à payer pour un démantèlement sera colossale !

- Les chiffres avancés sont faux...En réponse à la demande de l'avis de la MRAE, (page n°1) Voltalia évalue une part annuelle de 117 260 euros pour la CDC (somme négligeable au regard du budget annuel de cette dernière) et une somme dérisoire de 6750 euros pour la commune.

- Les retombées financières sont dérisoires pour la commune 6 750€ comme il est indiqué dans le dossier, ainsi que pour la CDC car la commune ne récupérera pas autant qu'il est dit « retombées fiscales : 150000 euros par an »...

et son village et les alentours seront dégradés ! Une fois le projet lancé, la commune n'a plus la main sur le dossier.

- Impact important sur le tourisme : les touristes français et étrangers (Hollande, Anglais, Etats-Unis...)

ne viendront plus visiter le parc de la Brenne.

On ne vient pas voir un parc éolien mais le paysage...

Mes hôtes apprécient le calme, la tranquillité, la nature, la faune, la flore.... de nombreux photographes viennent dans notre région.

Les retombées financières du tourisme seront impactées.

Dans l'espoir que vous tiendrez compte de ces remarques avant de donner votre avis.

Cordialement.

Elisabeth Calas

Professeur documentaliste au collège de St Savin

Hébergeur touristique dans le Parc de la Brenne (Les Fées Papillon)

1ère adjointe à la mairie de Sauzelles, élue par la population qui a voté contre le projet éolien de Sauzelles

